



VADE-MECUM DU TRAVAIL DE
FIN D'ETUDE

A destination des élèves des cinquième et sixième années générale de transition

Année académique 2020-2021

TABLE DES MATIERES

I. Définition et objectifs du TFE	3
II. Cadre et intervenants pédagogiques	4
1. Cadre pédagogique	4
2. Description des rôles	4
2.1. Le professeur de français.....	4
2.2. Le parrain	5
2.3. Les coordinatrices	6
III. Le carnet de bord.....	6
1. La planification du travail.....	6
2. Fonctionnement du carnet de bord	7
IV. Modalités et règles à respecter	8
1. La production écrite du travail.....	8
1.1. Détermination de la thématique et formulation de la problématique.....	8
1.2. La recherche documentaire	9
1.3. La rédaction de la bibliographie et des citations	10
1.4. La structure du travail écrit	15
1.5. La mise en page du travail.....	16
1.6. La remise du travail.....	18
2. La défense orale.....	18
2.1. Différentes parties de la défense orale	19
2.2. Prestance lors de la présentation orale	19
2.3. Présence d'élèves de 5 ^{ème} année.....	20
V. Modalités d'évaluation et résultats.....	20
1. L'épreuve écrite.....	21
2. L'épreuve orale	22
3. Communication des résultats	23

I. DEFINITION ET OBJECTIFS DU TFE

Le TFE est un travail de recherche et de synthèse traitant une problématique.

Concrètement, ce travail consiste pour l'élève en l'élaboration d'un dossier d'une vingtaine de pages (minimum 15 et maximum 25) et d'un certain nombre de caractères (20 000 minimum et maximum 33 000, sans compter les espaces) hors annexes et références bibliographiques sur un sujet de son choix.

Sa réalisation implique la mise en œuvre de diverses compétences déterminées par le programme d'étude du troisième degré, et dont la maîtrise s'avère indispensable pour répondre aux exigences des études supérieures:

- organisation du temps,
- recherche et gestion des informations,
- esprit d'analyse et de synthèse,
- autonomie et démarches personnelles,
- rencontre de spécialistes,
- rédaction dans un style personnel,
- structuration et mise en forme d'un dossier,
- maîtrise orale et écrite du contenu,
- ...

Autant de compétences exercées dans les cours tout au long des six années du secondaire, mais qui prennent avec le TFE une ampleur de plus grande envergure puisque c'est un travail de longue haleine mené sur deux ans.

II. CADRE ET INTERVENANTS PEDAGOGIQUES

1. CADRE PEDAGOGIQUE

Ce travail débute en cinquième année et se termine en fin de sixième année.

Il comporte **deux parties**, à savoir une **production écrite** et une **défense orale** devant un jury.

L'ensemble du projet est dirigé par des **professeurs de français (Mesdames Poncin e Santana, Palazzo et Monsieur Lamberts)**. Toutes ces personnes sont responsables du projet.

- En 5^e année : une heure de cours par semaine
- En 6^e année : deux heures de cours par semaine

Madame Van den Heuvel est en charge de la **coordination** pour suivre le bon déroulement des différentes étapes du projet depuis le début de la cinquième année jusqu'à la passation de l'épreuve finale en fin de sixième année.

L'élève est également accompagné et aidé dans son travail par un **parrain ou une marraine**. Le choix du parrain s'effectue en sixième année. Le parrain est un membre de la communauté éducative de l'ASBL Campus St Jean à l'exception d'un membre de l'équipe de direction. Cette personne peut également être une personne extérieure.

En sixième année, le fait d'être membre du jury et parrain sont des fonctions incompatibles.

Le parrain est proposé à l'élève par les responsables du TFE en fonction de ses compétences et/ou de ses intérêts par rapport au sujet envisagé.

2. DESCRIPTION DES ROLES

2.1. Le professeur de français

- participe, de manière active, à la réflexion globale sur le TFE et à son organisation ;
- mène en classe les apprentissages nécessaires pour aider les élèves à intégrer les compétences requises pour la réalisation du TFE ;
- aide l'élève à préciser sa question et à le guider dans sa recherche bibliographique ;
- vérifie, à chaque étape du TFE que le travail fourni par les élèves est en conformité avec les exigences finales requises par le jury et note les remarques dans le carnet de bord ;

2.2. Le parrain

- aide l'élève à préciser sa question et le guide dans sa recherche bibliographique. Il propose des sources pertinentes à l'élève (des ouvrages en rapport avec le thème abordé peuvent être achetés par les responsables de la BCDR si les parrains en font la demande) ;
- fait, à chaque étape du travail écrit, la critique (positive et/ou négative) et aide l'élève à alimenter, structurer et corriger le contenu du travail. Il est essentiellement une aide sur le fond du travail. Il donne des pistes de recherches pour les étapes suivantes ;
- consigne dans le carnet de bord toutes les remarques, les conseils et les suggestions dont l'élève devrait tenir compte dans la poursuite de son travail en veillant à ne pas y noter des remarques trop générales car celles-ci ne permettent pas à la coordinatrice de vérifier la cohérence d'évaluation entre le parrain et le professeur de français ;
- demande à l'élève lorsqu'il a lu un livre intégralement ou en partie de rédiger une fiche de lecture ;
- entraîne l'élève et lui donne des conseils judicieux en vue de la défense orale ;
- est le garant auprès des membres du jury que l'élève n'a pas fait du recopiage des documents lus ;
- assiste à la défense orale de son filleul. Si tel n'est pas le cas, le parrain doit avertir l'élève et lui expliquer ce qu'il conteste dans sa démarche pour prendre la décision de ne pas être présent lors de l'épreuve orale.

Lors de la défense orale du TFE :

- Le parrain intervient le moins possible, il épaula au besoin son filleul en lui posant une sous-question judicieuse qui aidera celui-ci à prouver qu'il maîtrise bien son sujet ;

- il intervient en tant que témoin privilégié des recherches de l'élève qu'il a suivi tout au long du travail ;
- il donne son avis au jury sur la manière dont l'élève s'est impliqué dans son travail.

2.3. La coordinatrice

- organise des réunions de coordination avec les différents intervenants du TFE ;
- vérifie la mise en pratique des décisions prises lors de la réunion d'évaluation de fin d'année tenue par l'ensemble des intervenants du TFE ;
- rédige, tient à jour et se charge de distribuer à tous les professeurs ainsi qu'aux élèves du troisième degré l'échéancier ;
- élabore le vade-mecum et se charge de le mettre en ligne sur le site internet du Campus Saint-Jean ;
- consulte régulièrement le carnet de bord des élèves pour s'assurer de l'avancement du travail et du respect des quatre exigences fondamentales : la qualité de la recherche, la qualité du contenu, la qualité de la langue et le respect des échéances ;
- décide en concertation avec les différents intervenants des mesures à prendre à l'égard d'élèves qui seraient en situation de manquements inacceptables concernant les quatre exigences fondamentales citées au point précédent ;
- organise les défenses orales des TFE en sixième année.

III. LE CARNET DE BORD

1. LA PLANIFICATION DU TRAVAIL

Dans le souci d'aider l'élève à planifier son travail et de le tenir régulièrement au courant de la qualité de sa production, les responsables du TFE ont également élaboré un **carnet de bord**.

Ce carnet reprend notamment l'échéancier des différentes étapes du travail qui se présente comme suit :

- détermination du sujet, recherche bibliographique, acceptation du sujet et choix du parrain, recherche documentaire complémentaire et formulation de la problématique traitée (dans le courant du premier trimestre en cinquième année) ;
- présentation d'un plan (pour le début du troisième trimestre en cinquième année) ;
- prise de contact et entretien avec une personne en lien avec le sujet (fin du troisième trimestre en cinquième année) ;
- rédaction du premier chapitre (pour début octobre en sixième année) ;
- rédaction du deuxième chapitre (pour fin novembre en sixième année) ;
- rédaction de la fin du travail hormis l'introduction et la conclusion (pour mi-janvier en sixième année) ;
- remise de l'ensemble du travail avec l'introduction et la conclusion et vérification des liens qui articulent les différentes étapes du raisonnement (pour avant le congé de Pâques) ;
- remise définitive du TFE (fin avril en sixième année) ;
- défense orale du TFE devant le jury (mi- mai en sixième année).

2. FONCTIONNEMENT DU CARNET DE BORD

Il existe deux carnets de bord. L'un est réservé au **parrain** et l'autre au **professeur de français**. Ces deux carnets ont exactement le même contenu.

Ils mentionnent les dates pour lesquelles l'élève doit avoir remis les différentes parties du travail au professeur de français ainsi qu'à son parrain.

A chaque étape du parcours, le professeur de français et le parrain y indiquent les critiques en vue d'aider l'élève à corriger son travail ainsi que des pistes de recherche pour les étapes suivantes.

Au terme de chaque étape, la coordinatrice, Mme Santana, évalue l'état d'avancement du travail. Elle vérifie le respect des échéances fixées et prend connaissance des remarques notifiées par le professeur de français et par le parrain. En cas de non-respect des échéances prévues ou de manquements dans le suivi des consignes notifiées par le parrain et/ou le professeur de français pour améliorer la qualité de la recherche et/ou du contenu, la coordinatrice pourra donner une sanction disciplinaire (retenue) à l'élève pris en défaut. Il s'agit bien entendu de sanctionner les élèves de mauvaise volonté et non pas ceux qui ont laissé encore quelques fautes mais qui progressent.

IV. MODALITES ET REGLES A RESPECTER

1. LA PRODUCTION ECRITE DU TRAVAIL

1.1. Détermination de la thématique et formulation de la problématique

L'essentiel est avant tout de déterminer une thématique générale qui rencontre les **centres d'intérêt de l'élève**.

Lorsque l'élève se sera orienté vers une thématique, il lui sera alors indispensable de se livrer à une **recherche documentaire** afin d'être plus à même de déterminer sa **problématique**.

Par problématique, il faut entendre que l'objet du TFE consiste :

- soit à faire l'analyse d'un sujet complexe par rapport auquel on tente de faire le point (par exemple, tenter une analyse de la situation dans un conflit ; traiter d'un sujet sociétal qui interpelle comme l'euthanasie)
- soit à se poser une question,

et que la recherche consiste en une confrontation et une comparaison d'éléments et non pas en la description linéaire d'un phénomène.

Le choix de la question constituera, dans la mesure du possible, une **approche originale** de manière à éviter de reprendre des sujets déjà souvent traités.

L'élève veillera à définir une problématique suffisamment pointue pour être traitée en profondeur en une vingtaine de pages (hors annexes) mais également bien limitée pour ne pas questionner celle-ci superficiellement. L'élève mentionnera éventuellement dans la conclusion les aspects de la recherche qui n'ont pas pu être abordés.

A titre d'exemples :

1. Thème envisagé : L'idéologie nazie.

Problématiques possibles :

- Nazisme et fascisme : comparaison, ressemblances et différences.
- Le néo-nazisme : état de la question à l'aube du XXI^e siècle.

2. Thème envisagé : l'adoption.

Problématiques possibles :

- Comment prévenir les risques liés à l'adoption ?
- Quelle construction de l'identité pour un enfant adopté ?

Les doubleurs de sixième année qui ne sont pas dispensés de la présentation du TFE ne pourront pas choisir un autre sujet, sauf dérogation à titre exceptionnel et ce, du fait que le travail s'effectue sur deux ans.

L'élève non-dispensé devra dès lors consacrer son année bis à approfondir un point particulier de son étude ou développer une piste non abordée.

Les doubleurs de cinquième année peuvent, quant à eux, choisir un autre sujet d'étude.

1.2. La recherche documentaire

Une fois la problématique définie et acceptée par les responsables du TFE et par un parrain, l'élève entamera des recherches documentaires approfondies. Il veillera à diversifier ses sources en recourant à la recherche en bibliothèque, mais également en consultant des revues de presse, en interrogeant des personnes-ressources (réalisation d'interviews et de sondages), en visionnant des documents vidéos, etc.

Les élèves auront bien sûr recours à Internet, mais cet outil devra être utilisé avec pertinence et prudence. Les élèves doivent bien avoir à cœur de vérifier leurs sources et de recouper leurs informations. Internet sera également utilisé comme un moyen d'accès à d'autres références bibliographiques.

En début de parcours, l'élève présentera une **bibliographie de base** qui comportera obligatoirement un minimum de deux livres, un ou deux articles d'encyclopédie et cinq articles de presse (de minimum deux pages A4).

L'élève veillera à sélectionner des documents récents et sera attentif à continuer à étoffer ses sources tout au long de la réalisation de son travail.

Le professeur de français assurera le suivi de cette recherche documentaire.

Les élèves peuvent demander à la BCDR d'acheter des ouvrages en rapport avec le sujet de leur T.F.E. mais ces achats devront toujours se faire en concertation avec les professeurs de français ou les parrains qui donneront leur avis sur l'utilité réelle des ouvrages proposés.

En 6^{ème} année, les élèves ont la possibilité de s'inscrire gratuitement à la bibliothèque de l'Université Libre de Bruxelles. Cette inscription leur permet d'accéder à de nombreuses ressources. Les élèves doivent se rendre par eux-mêmes à la bibliothèque avec leur carte d'étudiant et signaler qu'ils étudient au Campus Saint-Jean afin d'obtenir une carte de lecteur.

L'élève veillera également à mentionner ses références bibliographiques dans le respect des règles conventionnelles décrites ci-dessous.

1.3. La rédaction de la bibliographie et des citations

A. La bibliographie

A la fin du travail, la bibliographie se présente par **catégories** (ouvrages, articles de presse, articles scientifiques, articles d'encyclopédies, sites internet, colloques et conférences, entretiens, etc.) et à l'intérieur de chacune d'elles, le classement se fait par **ordre alphabétique** des noms de famille des auteurs.

COMMENT REFERENCER UNE SOURCE ?

L'important est d'avoir une bibliographie uniforme et cohérente. L'élève doit donc se baser sur le référencement présenté ci-dessous.

1) Pour un livre :

NOM DE L'AUTEUR Prénom, *Titre de l'ouvrage*, lieu d'édition, nom de l'éditeur, année de l'édition utilisée, nombre de pages du livre.

Exemples :

DE BOCK Alain, *Le maître et le comédien : traité de pédagogie*, Paris, L'Harmattan, 2013, 50 p.

DUFAYS Jean-Louis, GEMENNE Louis et LEDUR Dominique, *Pour une lecture littéraire*, 2^{ème} édition, Bruxelles, De Boeck, 2005, 361 p.

Remarque :

Si le nombre d'auteurs est supérieur à 3, il s'agit de citer le premier suivi de « **et al.** » ;

CAILLAT Gilbert **et al.**, *Du théâtre à l'école*, Paris, Hachette Éducation, 1994, 88 p.

2) Pour un article dans une encyclopédie :

NOM DE L'AUTEUR Prénom, « Titre de l'article », *Titre de l'encyclopédie*, volume, Nom de l'éditeur, Année d'édition, pages consultées.

Exemple :

BOK Julien, « Semi-conducteurs », *Encyclopaedia Universalis*, vol. 2, Encyclopaedia Universalis, 1994, pp. 879-883.

3) Pour un article de périodique :

NOM DE L'AUTEUR Prénom, « Titre de l'article », *Titre du périodique*, numéro du volume, numéro du périodique (année) : pages consultées.

Exemple :

BERNANOCE Marie, « Le répertoire théâtral dans son contexte scolaire, à l'épreuve des genres et des esthétiques », *Le français aujourd'hui*, vol.1, n°180 (2013) : pp. 27-38.

4) Pour un article de journal :

NOM DE L'AUTEUR Prénom, « Titre de l'article », *Titre du journal*, date : pages consultées.

Exemple :

BÉGIN Stéphane, « 30 personnes jetées à la rue », *Le Quotidien*, 21 juillet 2011 : p.6.

5) Pour un article trouvé sur Internet :

NOM DE L'AUTEUR Prénom, « Titre de l'article », *Nom du site Web*, date, adresse URL, date de consultation.

Exemple :

REY Adrienne, « Les astéroïdes sont-ils les mines d'or du futur ? », *Slate*, 07/11/2018, <http://www.slate.fr/story/169512/espace-asteroides-exploitation-miniere-metiaux-precieux-terres-rares>, consulté le 07/11/2018.

6) Pour un mémoire ou une thèse :

NOM DE L'AUTEUR Prénom, « Titre: sous-titre », Nom de l'université, Année.

Exemple : DE MAIA Juarez, « Restrictions à la liberté d'expression au Brésil (après 1964) », Université Libre de Bruxelles, 1976.

7) Pour une page Internet :

NOM DE L'AUTEUR Prénom ou ORGANISME, « Titre de la page », Adresse Internet, date de la consultation.

Exemples :

FEDERATION WALLONIE-BRUXELLES, « Culture-Enseignement : Sur les planches », http://www.culture-enseignement.cfwb.be/index.php?id=cult_ens_page103, consulté le 28 novembre 2016.

THEATRE DE LA CHUTE, « Introduction au théâtre de la chute », <http://letheatredelachute.wixsite.com/letheatredelachute/introduction>, consulté le 01 décembre 2016.

8) Extrait de discours, de conférences ou de colloques :

NOM DE L'AUTEUR Prénom, « Titre de la présentation », Nom du congrès/colloque/discours, Lieu de l'activité, Date, Nature de l'activité.

Exemples :

GAUDREULT Armand, « L'identité professionnelle des enseignants en formation professionnelle ayant débuté à enseigner après plusieurs années d'expérience dans un métier : portrait d'un processus », Conférence du Colloque des étudiants des cycles supérieurs en éducation, Saguenay, 1 avril 2011, Conférence.

HUGON Mandarine et DE LEONARDIS Myriam, « Pratique du théâtre, développement personnel et expérience scolaire à l'adolescence », Congrès de l'Actualité de la recherche en éducation et en formation, Strasbourg, 2007, congrès.

9) Pour un film :

NOM du réalisateur et prénom, *Titre*, année, format.

Exemple :

RENOIR Jean, *Boudu sauvé des eaux*, 1932, DVD.

10) Pour un émission télévisée / un reportage :

NOM DU REALISATEUR Prénom, *Titre de l'émission*, chaîne de télévision, date de diffusion.

Exemple :

ARRAT Patrice, *François Rabelais*, ARTE, 12/12/94.

11) Pour une œuvre d'art :

NOM DE L'Artiste et prénom, *Titre de l'oeuvre*, année, type d'œuvre d'art, lieu de présentation.

Exemple :

DOISNEAU Robert, *Le baiser de l'hôtel de ville*, 1950, photographie, Musée d'Ixelles.

B. Les citations à l'intérieur du travail (= notes de bas de pages)

Les mêmes normes sont d'application. Il suffit simplement d'ajouter le numéro de la page exploitée.

Pour éviter les répétitions, les abréviations *op.cit.* et *Ibid.* sont utilisées :

- Pour les sources déjà citées auparavant mais qui ne se suivent pas :

NOM DE l'auteur et prénom, *op.cit.*, numéro exacte de la page.

- Pour une source qui est la même que celle citée juste avant :

Ibid.

Exemples :

¹ CUYLEN Paul et al., « Fabriquer, lire, écrire... le théâtre » dans LEDUR Dominique, *Théâtre et textes d'idées 5^e/6^e secondaire*, Bruxelles, De Boeck, 2003, p.200. (première fois que la source est citée).

² DUSIGNE Jean-François, *op.cit.*, p.164. (source déjà citée plus haut)

³ CUYLEN Paul et al., *op.cit.*, p.91. (source déjà citée plus haut)

⁴ *Ibid.* (la source est la même que celle citée juste avant)

Lorsque un élève évoque une information prise depuis une source, il doit citer sa source en faisant un renvoi en note de bas de page.

Il ne faut pas confondre une citation et une idée reformulée.

- **La citation** est la reprise exacte des paroles d'un auteur. Elle doit apparaître **entre guillemets** dans le corps du texte et renvoyer à une **note de bas de page**.

Exemple :

Pour Alain de Bock, « la recherche d'un échange collectif est la base du théâtre : donner à l'autre du jeu pour qu'il puisse recevoir et redonner à son tour. »¹

- **L'idée reformulée** est la reprise en d'autres mots de la pensée d'un auteur. Elle renvoie également à une **note de bas de page**.

1.4. La structure du travail écrit

1) Dans un premier temps, le travail présentera d'abord :

- UNE PAGE DE GARDE présentant le titre et sous-titre éventuel, les nom et prénom de l'élève, le nom du parrain/de la marraine, l'année académique, le logo et le nom de l'école;
- DES REMERCIEMENTS éventuels ;
- LA TABLE DES MATIERES ;
- Une éventuelle liste des abréviations (s'il y en a beaucoup).

2) Toute étude d'une problématique, un tant soit peu vaste, comprend **trois parties : l'introduction, le corps du travail et la conclusion.**

A. L'INTRODUCTION DOIT :

- présenter une vue d'ensemble de la thématique retenue pour le TFE ;
- définir précisément la problématique abordée et susciter l'intérêt du lecteur pour celle-ci (=accroche) ;
- exprimer la motivation du choix de la question de recherche (facultatif);

¹DE BOCK Alain, *op.cit.*, p.56.

- annoncer le plan du travail.

La longueur de l'introduction ne doit pas dépasser un dixième de l'ensemble du travail soit une à deux pages.

B. LE CORPS DU TRAVAIL DOIT :

- s'appuyer sur un plan préalablement constitué, même s'il évolue en cours de travail ;
- être construit sur un enchaînement logique d'idées dans la macro et la micro structure ;
- faire preuve de précision et de pertinence.

C. LA CONCLUSION DOIT :

- fournir une synthèse succincte des résultats de la recherche,
- répondre succinctement à la problématique de départ,
- ouvrir cette problématique à d'autres pistes de recherche.

La longueur de la conclusion sera la même que celle de l'introduction.

3) LA BIBLIOGRAPHIE

4) UN LEXIQUE éventuel

5) LES ANNEXES éventuelles : graphiques, images, retranscription d'interviews etc.

1.5. La mise en page du travail

La rédaction du TFE doit faire l'objet d'une attention particulière à la mise en page.

Voici donc quelques impératifs:

- Travail aéré : tout se fait à l'**interligne 1,5** et doit être en mode « **justifié** ».
- **Police simple : 12** pour le texte écrit en Times New Roman, Calibri ou Arial. On peut utiliser entre 14 et 18 pour les titres mais pas plus. Seule la police de la page de garde peut être plus grande.
- **Uniformité des polices** et des mises en évidence pour les titres.

- **Justification gauche/droite** pour tout le travail.
- **Numérotation des pages** : en haut ou en bas à droite (la feuille de présentation ainsi que la feuille « table des matières » et la première feuille d'introduction ne sont pas numérotées, attention la feuille suivant la première feuille d'introduction portera le n° 2).
- Bien disposer les **notes de bas de page**
- Employer * directement collé au mot puis faire l'espacement pour renvoi au lexique éventuel.
- Etablir une **même marge de gauche** pour tout le travail en rapport avec le système de reliure, minimum 1 cm.
- Ne pas utiliser de couleurs.
- Les pages avec images ou autres ne doivent pas comporter des inscriptions manuscrites.
- La feuille page de garde doit rester sobre mais comporter toutes les informations nécessaires.
- **Les abréviations** sont évitées sauf dans le cas de répétitions multiples. Dans ce cas, la première citation est écrite en toutes lettres avec signalée entre parenthèse l'abréviation. Si le travail comporte plus de 10 abréviations, une liste des abréviations précèdera le corps du travail.
- Tous les **documents schémas, graphiques, images,...** doivent apparaître en annexe ;
- La numérotation des pages doit tenir compte des feuilles insérées pour les documents ;
- **Eviter les veuves et orphelins** c'est-à-dire les titres seuls en bas de page, la dernière phrase d'un paragraphe toute seule à la page suivante,...
- Utiliser correctement les **types d'énumérations** : (exemple : I A 1 a) -. OU 1. – 1.1. – 1.1.1. ...)
- Utiliser une seule mise en évidence à la fois (gras ou italique ou soulignement)
- Si l'élève doit citer un auteur, il respectera les usages en vigueur dans l'édition courante comme expliqué plus haut

1.6. La remise du travail

Le TFE devra être terminé et remis à la coordinatrice, Madame Van Den Heuvel, pour fin avril-début mai, selon la date fixée dans l'échéancier.

Vu l'encadrement mis en place tout au long de l'élaboration de ce travail mené sur deux ans, aucun délai supplémentaire ne sera accordé en fin de parcours.

L'ensemble du travail devra être remis en **un seul exemplaire papier** dans une farde à devis.

Une **copie électronique** sur clé USB qui reprend l'ensemble du TFE OU l'envoi par email du travail devra accompagner la remise du travail papier.

2. LA DEFENSE ORALE

La défense orale du TFE comporte **deux parties** :

- la présentation d'un bref exposé du sujet suite à une **question de synthèse** décidée la veille par le jury ;
- une **séance de questions-réponses** au moment même avec les membres du jury.

Elle dure une vingtaine de minutes et se déroule devant :

- un **jury** composé d'un membre de la direction, un professeur du Campus et des personnes extérieures.
- **le parrain** de l'élève, dont la description du rôle lors de la défense orale a été spécifiée aux pages 5 et 6 de ce vade-mecum,
- le **professeur de français et la coordinatrice** qui assistent à l'épreuve orale sans poser de question et sans coter, mais qui peuvent, de même que le parrain, éclairer le jury sur la manière dont l'élève a mené son travail tout au long des deux années.

2.1. Différentes parties de la défense orale

1) **présentation de la réponse à une question décidée à l'avance** par les membres du jury. La question incite souvent l'élève à :

- cerner la problématique en quelques phrases et à montrer sa maîtrise du sujet.
- expliquer la démarche suivie.
- clarifier certains points du travail écrit.

Pratiquement, le jury communique à l'élève une question de fond et de synthèse pour que l'élève puisse formuler une réponse synthétique à exposer au jury. L'élève répond à cette question qu'il aura eu le temps de préparer par écrit pendant la présentation de l'élève qui le précède.

2) La formulation des réponses aux questions :

L'élève sera amené à répondre à plusieurs questions ponctuelles quant au contenu de son travail écrit et/ou à des interrogations que son exposé a soulevées parmi les membres du jury. L'élève devra montrer une maîtrise de son sujet et une capacité à rebondir en direct à toutes interrogations concernant son travail.

Cette épreuve permettra au jury de vérifier si l'élève est l'auteur du travail, d'évaluer la profondeur avec laquelle il s'est approprié la problématique et d'apprécier sa capacité de répartie.

2.2. Prestance lors de la présentation orale

La manière de présenter son sujet et de formuler les réponses aux questions constitue un des critères sur lequel l'élève sera évalué.

Le jury fera à cet égard particulièrement attention :

- au niveau de langue,
- à la formulation des phrases (clarté, structure de phrases),
- au débit de la parole,

- à la prononciation,
- à la capacité de contact,
- à la gestuelle,
- ...

Vu le caractère officiel de l'épreuve, il va de soi que toute attitude de familiarité de la part de l'élève pendant cette épreuve orale sera pénalisée.

2.3. Présence d'élèves de 5^{ème} année

Outre la présence du jury, du parrain et des professeurs responsables du TFE, les élèves de cinquième année seront invités à assister à la présentation orale d'un TFE.

Les élèves de cinquième seront divisés en petits groupes et assisteront à la présentation d'un sujet qu'ils auront lu préalablement. Le sujet sera désigné par leur professeur de français suivant un horaire établi par la coordinatrice.

Cette participation devrait permettre à l'élève de faire connaissance avec les membres du jury, de se rendre compte de la manière dont se déroule l'épreuve, de réaliser les exigences scientifiques de ce type de travail et enfin d'avoir une idée du genre de questions posées par rapport à un travail.

V. MODALITES D'EVALUATION ET RESULTATS

En ce qui concerne l'évaluation du travail final, celle-ci comporte trois parties:

- l'évaluation du travail écrit par un jury,
- l'évaluation de l'exposé et de la défense orale par le même jury.
- une dernière partie réservée à l'évaluation du parrain et du professeur de TFE.

En fin de cinquième année :

L'évaluation du travail effectué est indiquée dans le carnet de bord de l'élève. Ce commentaire appréciatif est transcrit dans le bulletin de manière à informer les parents de la situation de l'élève à cette étape du parcours.

En fin de sixième année :

Les grilles des pages suivantes reprennent les critères selon lesquels l'élève est évalué lors des épreuves écrite et orale.

1. L'épreuve écrite

CONTENU	L'introduction est claire et complète (intérêt pour le sujet ; problématique expliquée et délimitée, plan présenté)	/3
----------------	---	-----------

/18	La conclusion est correcte et claire (réponse à la problématique et présence d'éventuelles pistes de réflexion)	/3
	Le travail, dans son ensemble : - répond à la problématique - est développé avec pertinence et esprit critique - fait appel à des sources variées et réfléchies - est développé avec cohérence (enchaînement des idées correct et clair)	/12
FORME ET STRUCTURE /11	Le plan est cohérent et suivi	/2
	Les paragraphes et les phrases s'articulent correctement	/2
	La syntaxe, la ponctuation et le vocabulaire sont adéquats et corrects	/3
	Le style est homogène	/1
	L'orthographe est correcte	/3
PRESENTATION /6	La présentation écrite est soignée et lisible	/1
	La bibliographie est pertinente et complète	/4
	Les notes de bas de page sont présentes et complètes	/1
TOTAL		/35

2. L'épreuve orale

EXPOSE	La problématique est correctement exposée et bien cernée	/5
---------------	--	-----------

	L'exposé est cohérent, structuré et démontre l'intérêt de l'élève pour le sujet	/8
PRESENTATION	L'élève maîtrise l'expression orale (volume, débit, articulation, ton)	/5
	L'élève a une attitude corporelle adéquate et qui incite à écouter	/4
	L'élève a un niveau de langue adéquat	/3
QUESTIONS REPONSES	L'élève fait preuve d'esprit critique, répond correctement aux questions et montre qu'il maîtrise le sujet du travail	/10
TOTAL		/35

3. Evaluation du professeur de français et du parrain

Implication par rapport au travail	/4
Autonomie dans le travail	/2
Intégration des consignes et conseils proposés	/2
Ponctualité	/4

3. Communication des résultats

Au plus tard cinq jours après la défense orale du TFE, le président du jury convoque chaque élève individuellement pour lui communiquer l'avis des membres du jury tant sur le travail écrit que sur l'épreuve orale. Au préalable, il sera demandé à chacun de faire son auto-évaluation.

Les résultats, quant à eux, sont bien sûr communiqués à l'élève lors de la remise du bulletin de fin d'année.

Un prix remis lors de la proclamation des résultats des élèves de sixième récompensera les élèves ayant obtenu un TB pour cette épreuve.